

Négociations Annuelles sur les Rémunérations : Objectif Inflation !

La deuxième réunion « NAR » s'est tenue jeudi 15 janvier.

Première proposition de la direction : augmentation générale de 0,4% et rien de plus, les négociations commençaient mal...

Mais après de nombreux échanges et des concessions des deux côtés, 3 OSR (AsIsA, UNSA, SNB) ont formulé leur dernière proposition acceptable : **une augmentation générale à hauteur de l'inflation 2025, soit 0,8 % pour tous avec un plancher de 350 €.**

La direction a enfin accepté de s'aligner. Mais avec une petite innovation de la part de notre DRH UES Arkade Cédric Malengreau, qui nous propose 2 versions différentes à la signature :

- Soit il y a signature d'un accord avec cette dernière suggestion.
- Soit il y aura la signature d'un PV de désaccord qui pourrait prévoir par décision unilatérale de l'employeur une augmentation générale plus faible, de 0,7 % pour tous avec un plancher de 300 €

Nous déplorons ce chantage et l'incertitude donnée aux salariés de l'UES Arkade sur l'issue de cette négociation qui est primordiale pour nous tous.

Enveloppe	Montant NAR 01/2025	Etat final de la négociation NAR 01/2026
Inflation	2 % pour 2024	0,8 % pour 2025
Augmentations générales	<ul style="list-style-type: none"> – 1,4 % pour les salaires inférieur ou égal à 44 k€ – 0,5 % pour les salaires supérieurs à 44 k€ 	<u>Si signature de l'accord par les OSR :</u> <ul style="list-style-type: none"> – 0,8 % pour tous avec un plancher à 350€
Un même taux d'augmentation pour tous et égal à l'inflation 2025, avec un geste pour les plus basses rémunérations : ENFIN !		
Promotions individuelles	3,5 Millions €	4,2 Millions €
L'enveloppe des promotions individuelles est en augmentation, avec l'engagement d'une étude particulière pour le traitement des disparités en fonction de l'ancienneté.		
Primes individuelles	3,5 Millions €	2,5 Millions €
Nous sommes pour une reconnaissance pérenne du travail, les primes ne sont donc pas notre sujet prioritaire.		
Abondement PEE	0 €	450 €
L'entreprise abonnera à notre versement au PEE de 2/3 dans la limite de 450 €. Il ne faudra donc pas se priver d'y mettre au minimum 150 €.		

Nous n'avions pas signé les NAR en 2025 car bien trop éloignées de l'inflation et inégalitaires.

Cette année, l'état final de la négociation permet d'atteindre l'inflation 2025 sans différenciation par tranches de salaire ou exclusion de population.

AsIsA est donc signataire de l'accord NAR